

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 15
15 Pour

Séance du 20 mars 2026, 20h

Date de la convocation
16/03/2026
Date d'affichage
16/03/2026

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; Mme DEMITRES Rolande ; Mme DELATHIERE Sarah ; Mme FRANCOIS Virginie ; M. TIGHILT-FERHAT Marius ; M. LEVEILLEY Jean-François ; M. KHADIR Mahfoud ; M. SQUILLACE Anthony ; M. TAVEL Wolfram ; M. VINCENT Raphaël ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BOURE Alexandre.

Absents / Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme DEMITRES Rolande.

Objet de la délibération : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Affaire n° 15/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints, Mme le Maire propose le nombre de 3 adjoints au maire.

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité :

- **ACCEPTTE** la proposition,
- **DECIDE** que le nombre d'adjoints au maire est fixé à trois.

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Y. VALLIN

